

BARÈME DE RÉMUNÉRATION DE FUNDSERV

Ce barème de rémunération présente la rémunération payable par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (« Empire Vie ») aux agents généraux administrateurs (AGA), aux agents associés généraux (AAG) et aux comptes nationaux (collectivement les « courtiers ») pour les contrats de placement indiqués ci-dessous (collectivement, les « polices FundSERV ») si ces contrats sont réglés au moyen du système FundSERV ou traités par l'intermédiaire d'un courtier. Ce barème de rémunération s'applique aux contrats suivants :

- tous les contrats de fonds de placement garanti (FPG) 75/75, 75/100 et 100/100 et Catégorie Plus 3.0 qui sont réglés à l'aide du réseau FundSERV;
- les contrats à intérêt garanti (CIG) établis à partir d'un code de courtier du réseau FundSERV.

Ce barème de rémunération fournit l'ensemble de la rémunération payable pour les polices FundSERV.

Il incombe au courtier de payer toute rémunération à ses conseillers pour les polices FundSERV, selon les modalités convenues entre le courtier et ses conseillers. L'Empire Vie n'est aucunement responsable de payer une rémunération aux conseillers pour les polices FundSERV.

Fonds de placement garanti (FPG) – contrats 75/75, 75/100 et 100/100

Fonds distincts

a) Commission sur les nouveaux dépôts

Frais de vente différés	Frais modiques	Sans frais	Frais d'entrée	Série F/honoraires de service (HS)
5 %	2,50 %	3,5 %	Correspondent aux frais de vente*	s. o.

* Les frais de vente valides se situent entre 0 % et 5 %.

b) Commissions de service

Fonds	Frais de vente différés	Frais modiques	Sans frais	Frais d'entrée	Série F/HS
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE					
FPG du marché monétaire	0,15 % avant la fin du barème de frais de retrait; 0,25 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,15 % - années 2 à 4 0,25 % - par la suite	0,25 %	s. o.
FONDS DE TITRES À REVENU FIXE					
FPG d'obligations	0,25 % avant la fin du barème de frais de retrait; 0,50 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,25 % - années 2 à 4 0,50 % - par la suite	0,50 %	s. o.
FPG stratégique d'obligations de sociétés					
FPG de revenu élevé à court terme					
FONDS ÉQUILIBRÉS					
FPG de revenu	0,50 % avant la fin du barème de frais de retrait; 1,00 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,50 % - années 2 à 4 1,00 % - par la suite	1,00 %	s. o.
FPG équilibré					
FPG de revenu mensuel					
FPG équilibré de dividendes					
FPG de répartition de l'actif					
FPG mondial de répartition de l'actif					
FPG Portefeuille multistratégie conservateur mondial					
FPG Portefeuille multistratégie équilibré mondial					
FPG Portefeuille multistratégie équilibré mondial de croissance					
FPG Portefeuille multistratégie de croissance modérée mondial					

Fonds	Frais de vente différés	Frais modiques	Sans frais	Frais d'entrée	Série F/HS
FONDS D' ACTIONS					
FPG de dividendes	0,50 % avant la fin du barème de frais de retrait; 1,00 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,50 % - années 2 à 4 1,00 % - par la suite	1,00 %	s. o.
FPG d'actions canadiennes					
FPG d'actions Élite					
FPG d'actions de petites sociétés					
FPG de valeur américaine					
FPG d'actions mondial					
FPG d'actions étrangères					
FPG mondial de petites sociétés					
FPG mondial de dividendes					
FPG Développement durable d'actions mondiales					
FPG multistratégie d'actions canadiennes					
FPG multistratégie d'actions américaines					
FPG multistratégie d'actions mondiales					
FPG multistratégie mondial de croissance					
PORTEFEUILLES FPG EMBLÈME					
FPG Portefeuille de revenu diversifié Emblème	0,375 % avant la fin du barème de frais de retrait; 0,75 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,375 % - années 2 à 4 0,75 % - par la suite	0,75 %	s. o.
FPG Portefeuille conservateur Emblème	0,50 % avant la fin du barème de frais de retrait; 1,00 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,50 % - années 2 à 4 1,00 % - par la suite	1,00 %	s. o.
FPG Portefeuille équilibré Emblème	0,50 % avant la fin du barème de frais de retrait; 1,10 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,50 % - années 2 à 4 1,10 % - par la suite	1,10 %	s. o.
FPG Portefeuille de croissance modérée Emblème	0,50 % avant la fin du barème de frais de retrait; 1,25 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,50 % - années 2 à 4 1,25 % - par la suite	1,25 %	s. o.
FPG Portefeuille de croissance Emblème					
FPG Portefeuille de croissance dynamique Emblème					
FPG Portefeuille conservateur mondial Emblème	0,50 % avant la fin du barème de frais de retrait; 1,00 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,50 % - années 2 à 4 1,00 % - par la suite	1,00 %	s. o.
FPG Portefeuille équilibré mondial Emblème	0,50 % avant la fin du barème de frais de retrait; 1,10 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,50 % - années 2 à 4 1,10 % - par la suite	1,10 %	s. o.
FPG Portefeuille de croissance modérée mondial Emblème	0,50 % avant la fin du barème de frais de retrait; 1,25 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,50 % - années 2 à 4 1,25 % - par la suite	1,25 %	s. o.
FPG Portefeuille de croissance Emblème					

Notes complémentaires : fonds de placement garanti (FPG)

- 1) Commissions de service
 - a) Les commissions sont payées mensuellement (taux de la commission de service annuelle divisé par 12).
 - b) Les commissions sont basées sur le solde quotidien moyen au cours du mois.
 - c) Les taux de commissions de service avec frais de vente différés et frais modiques sont basés sur la date de chaque dépôt.
- 2) Les commissions sur les dépôts avec frais d'entrée peuvent varier de 0 % à 5 % et correspondent aux frais de vente prélevés sur le dépôt.
- 3) Les rachats d'une option de frais d'acquisition « sans frais » effectués dans les trente-six (36) mois qui suivent la date du dépôt feront l'objet d'une récupération de la commission.
 - a) Le montant récupéré correspondra à la commission proportionnelle payée, multipliée par le pourcentage indiqué dans le tableau suivant.
 - b) Nous calculons les récupérations de commissions au niveau des fonds d'après la méthode du premier entré, premier sorti (les unités dont les frais sont échus et les unités sans frais seront considérées comme retirées en premier).
 - i) 10 % des unités par année seront exemptées des récupérations de commissions (20 % pour les FERR).

Nombre de mois à compter de la date du dépôt	Pourcentage de récupération	Nombre de mois à compter de la date du dépôt	Pourcentage de récupération
1 à 12	100 %	25	48 %
13	96 %	26	44 %
14	92 %	27	40 %
15	88 %	28	36 %
16	84 %	29	32 %
17	80 %	30	28 %
18	76 %	31	24 %
19	72 %	32	20 %
20	68 %	33	16 %
21	64 %	34	12 %
22	60 %	35	8 %
23	56 %	36	4 %
24	52 %	37 et plus	0 %

L'exemple suivant suppose qu'un fonds a reçu un seul dépôt :

Transaction	Date	Montant	Valeur unitaire	Unités	Unités sans frais	Commission	Récupération proportionnelle	Montant de la récupération
Dépôt	1 ^{er} févr. 2019	15 000 \$	10 \$	1 500	150	525,00 \$	s. o.	s. o.
Retrait	1 ^{er} déc. 2019	18 000 \$	12 \$	1 500	150	525,00 \$	$(1500-150)/1500 = 90 \%$	$525,00 \$ * 90 \% = 472,50 \$$

Catégorie Plus 3.0

Fonds distincts

a) Commission sur les nouveaux dépôts

Frais de vente différés	Frais modiques	Sans frais	Frais d'entrée	Série F/honoraires de service (HS)
5 %	2,50 %	3,5 %	Correspondent aux frais de vente*	s. o.

* Les frais de vente valides se situent entre 0 % et 5 %.

b) Commissions de service

Fonds	Frais de vente différés	Frais modiques	Sans frais	Frais d'entrée	Série F/HS	
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE						
FPG du marché monétaire	0,15 %	0,175 %	0 % - année 1 0,175 % - par la suite	0,25 %	s. o.	
FONDS DE TITRES À REVENU FIXE						
FPG d'obligations	0,25 %	0,35 %	0 % - année 1 0,35 % - par la suite	0,50 %		
FONDS ÉQUILIBRÉS						
FPG de revenu	0,50 %	0,70 %	0 % - année 1 0,70 % - par la suite	1,00 %		
FPG équilibré						
FPG équilibré mondial						
FPG de revenu mensuel						
FPG équilibré de dividendes						
FPG équilibré Élite						
FPG de répartition de l'actif						
FPG mondial de répartition de l'actif						
PORTEFEUILLES FPG EMBLÈME						
FPG Portefeuille de revenu diversifié Emblème	0,375 %	0,50 %	0 % - année 1 0,50 % - par la suite	0,75 %	s. o.	
FPG Portefeuille conservateur Emblème	0,50 %	0,70 %	0 % - année 1 0,70 % - par la suite	1,00 %		
FPG Portefeuille équilibré Emblème		0,75 %	0 % - année 1 0,75 % - par la suite	1,10 %		
FPG Portefeuille de croissance modérée Emblème		0,80 %	0 % - année 1 0,80 % - par la suite	1,25 %		
FPG Portefeuille de croissance Emblème		0,70 %	0,70 %	0 % - année 1 0,70 % - par la suite		1,00 %
FPG Portefeuille conservateur mondial Emblème						
FPG Portefeuille équilibré mondial Emblème						
FPG Portefeuille de croissance modérée mondial Emblème						

Notes complémentaires – Catégorie Plus 3.0

- 1) Commissions de service
 - a) Payées mensuellement (taux de la commission de service annuelle divisé par 12).
 - b) Basées sur le solde quotidien moyen au cours du mois.
- 2) Les commissions sur les dépôts avec frais d'entrée peuvent varier de 0 % à 5 % et correspondent aux frais de vente prélevés sur le dépôt.
- 3) Les rachats d'une option de frais d'acquisition « sans frais » effectués dans les trente-six (36) mois qui suivent la date du dépôt feront l'objet d'une récupération de la commission.
 - a) Le montant récupéré correspondra à la commission proportionnelle payée, multipliée par le pourcentage indiqué dans le tableau suivant.
 - b) Nous calculons les récupérations de commissions au niveau des fonds d'après la méthode du premier entré, premier sorti (les unités dont les frais sont échus et les unités sans frais seront considérées comme retirées en premier).
 - i) 10 % des unités par année seront exemptées des récupérations de commissions (20 % pour les FERR).

Nombre de mois à compter de la date du dépôt	Pourcentage de récupération	Nombre de mois à compter de la date du dépôt	Pourcentage de récupération
1 à 12	100 %	25	48 %
13	96 %	26	44 %
14	92 %	27	40 %
15	88 %	28	36 %
16	84 %	29	32 %
17	80 %	30	28 %
18	76 %	31	24 %
19	72 %	32	20 %
20	68 %	33	16 %
21	64 %	34	12 %
22	60 %	35	8 %
23	56 %	36	4 %
24	52 %	37 et plus	0 %

L'exemple suivant suppose qu'un fonds a reçu un seul dépôt :

Transaction	Date	Montant	Valeur unitaire	Unités	Unités sans frais	Commission	Récupération proportionnelle	Montant de la récupération
Dépôt	1 ^{er} févr. 2019	15 000 \$	10 \$	1 500	150	525,00 \$	s. o.	s. o.
Retrait	1 ^{er} déc. 2019	18 000 \$	12 \$	1 500	150	525,00 \$	$(1500-150)/1500 = 90 \%$	$525,00 \$ * 90 \% = 472,50 \$$

Contrat à intérêt garanti (CIG)

1) Option à intérêt quotidien

Commissions de service

0,54 % (taux annuel)

a) Payées mensuellement (taux de la commission de service annuelle divisé par 12).

b) Basées sur le solde quotidien moyen au cours du mois.

2) Option à intérêt garanti

a) Commissions sur les nouveaux dépôts et les réinvestissements

Période de placement	Taux de commission	Période de placement	Taux de commission
30 jours	$30/365 \times 0,54 \%$	90 jours	$90/365 \times 0,54 \%$
180 jours	$180/365 \times 0,54 \%$	—	—
1 an	0,54 %	1,5 an	0,81 %
2 ans	1,08 %	2,5 ans	1,35 %
3 ans	1,62 %	3,5 ans	1,89 %
4 ans	2,16 %	4,5 ans	2,43 %
5 ans	2,70 %	5,5 ans	2,97 %
6 ans	3,24 %	6,5 ans	3,51 %
7 ans	3,78 %	7,5 ans	4,05 %
8 ans	4,32 %	8,5 ans	4,59 %
9 ans	4,86 %	9,5 ans	5,13 %
10 ans	5,40 %	—	—